

# L'Écho de la Vonne



## Le mot du maire

La réforme territoriale voulue par le gouvernement nous occupe et nous préoccupe depuis plusieurs mois déjà. Et l'avenir de notre intercommunalité semble être scellé depuis la présentation du SDCI (voir article ci-dessous). Malheureusement, avec un calendrier contraint et des informations parfois diffuses et/ou confuses, un véritable débat avec nos concitoyens n'a pas encore pu s'instaurer à ce jour.

Pas de réforme à Jazeneuil, mais son visage change quand même quelque peu avec la fin des travaux de la rue St-Nicolas, et ceux plus modestes du parking de la rue St-Jean-Baptiste.

Ce nouvel Écho vous en apprendra davantage ; je vous en souhaite donc une bonne lecture.

*C. Lott*

## La révision du SDCI

Le 12 octobre, dans le cadre de la réforme territoriale, la Préfète de la Vienne a présenté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce projet rattache ainsi la Communauté de communes du Pays Mélusin, et donc Jazeneuil, à la communauté d'agglomération de Grand Poitiers. Il relève, non d'un choix de quelques élus, mais de la seule autorité de la Préfète qui s'est appuyée sur une évaluation de la cohérence des périmètres, ainsi que sur un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants. L'objectif annoncé est de rationaliser la carte de l'intercommunalité et de simplifier la coopération intercommunale.

► Que va-t-il se passer maintenant ? Les conseils municipaux et le conseil communautaire ont jusqu'au 15 décembre pour donner leur avis. Ces avis seront transmis dans leur intégralité aux 42 membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui disposeront de 3 mois pour débattre des propositions. Au cours de ce délai, le projet de schéma peut être

modifié par un amendement si celui-ci recueille la majorité des 2/3 des membres de la commission. Il faut préciser qu'un amendement ne peut porter que sur un périmètre (une nouvelle intercommunalité) et non pas sur l'ensemble du schéma. Cela nous mène donc jusqu'à fin mars 2016.

► D'ici là, d'autres informations vous parviendront, par le biais du bulletin municipal et/ou d'une réunion publique. Bien des questions restent, pour le moment, sans réponses.

## La rue Saint-Nicolas

Bien que les travaux de la rue Saint-Nicolas ne seront probablement pas tout à fait achevés à l'heure où vous lirez ce bulletin, leur fin est tout de même proche. Rappelons qu'ils représentent la dernière tranche du vaste projet de sécurisation et de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics du bourg démarré en 2009.

► Il convient aussi de rappeler que cette dernière tranche a été retardée par l'actuel conseil municipal pour permettre la réhabilitation du réseau des eaux usées, la création d'un réseau d'eaux pluviales et le renouvellement du réseau d'eau potable. Les riverains ont ainsi vu leur compteur d'eau retiré de leur habitation et remplacé par un simple robinet d'arrêt. Les nouveaux compteurs se trouvent maintenant à l'extérieur, et comportent un module radio pour leur « lecture ».

► Les principaux changements se verront après les travaux de voirie. Un caniveau central double revers en pavés calcaires sciés et vieilliss permet l'écoulement des eaux pluviales, qui sont ainsi éloignées des rives. Ces dernières sont constituées d'une



bande en pavés éclatés, en pied de façade. Une couche d'enrobé noir recouvre l'espace entre les bandes latérales et le caniveau central pavés. Enfin, un marquage au sol par des logos indiquera un cheminement PMR (Personne à Mobilité Réduite). En raison de la trop forte pente, il ne pourra répondre aux normes en vigueur, mais son dévers est limité à 2%. Placé à droite de la rue en descendant, il conviendra donc de garer les voitures sur le côté gauche, toujours en descendant.

► Concernant les nouvelles mesures de circulation – la rue devenant une « zone de rencontre » –, la vitesse sera limitée à 20 km/h et le piéton sera prioritaire sur tous les autres utilisateurs. Parmi ces utilisateurs, il n'y aura plus ni poids lourds, ni bus, car leur circulation sera in-



terdite, et pour cause. Les ordures ménagères ne seront donc plus collectées individuellement, sauf dans la partie haute de la rue. Des conteneurs collectifs (points de regroupement) seront disposés à l'angle de la rue St-Nicolas et de la rue du Poirier Chilet, ainsi que près de la maison du XV<sup>e</sup>. De même, cette voie ne pourra plus servir de raccourci qu'on descend tout schuss pour gagner quelques secondes ! De mauvaises habitudes ayant été prises par le passé, des contrôles de gendarmerie seront effectués ponctuellement. Ces mêmes contrôles vérifieront aussi le respect des panneaux *Arrêt et stationnement interdits* situés au bas – en descendant – de la rue Saint-Nicolas, devant la maison du XV<sup>e</sup>, où des abus sont trop fréquemment constatés.

► Enfin, il convient d'indiquer que, sans le soutien financier de l'État, de la Région et de la dotation parlementaire pour la sécurisation, et du Département pour le réseau d'eaux pluviales, ces travaux seraient difficilement supportables par le seul budget de la commune.

► Enfin, il convient d'indiquer que, sans le soutien financier de l'État, de la Région et de la dotation parlementaire pour la sécurisation, et du Département pour le réseau d'eaux pluviales, ces travaux seraient difficilement supportables par le seul budget de la commune.

## La maison du XV<sup>e</sup>

Que peut-il bien se passer sous la grande bâche bleue qui recouvre « notre » maison du XV<sup>e</sup> ? Faisons le point.

► La Communauté de communes a acquis la maison dite du XV<sup>e</sup> le 30 mars 2009 pour un montant de 40 000 €. Cette acquisition avait pour finalité de prendre les mesures d'urgence pour sauvegarder ce patrimoine afin d'éviter qu'il ne connaisse le même sort que le pont roman détruit en 1971.

Dans le cadre du projet de réfection de la cou-

verture et de la charpente, l'édifice a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1993, puis a fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques en 2012. Ce classement implique une protection toute particulière ainsi qu'un contrôle extrêmement strict sur les travaux à effectuer. Il impose d'avoir recours, dans le cadre des travaux de réparation des immeubles classés, à un maître d'œuvre relevant de compétences particulières. Afin de faire face à l'état de la couverture, une bâche de protection a été installée en juin 2013 pour un coût de 30 597 € HT. Cette solution reste bien sûr provisoire.

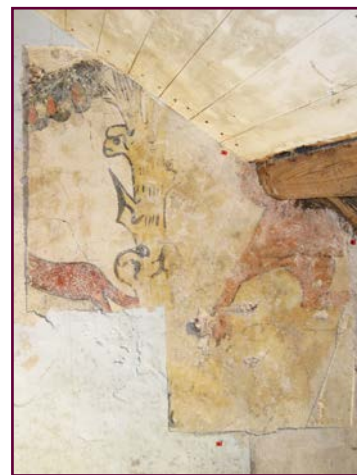
Une consultation a été lancée le 17 mars 2015. La mission concerne la phase diagnostic dont l'objectif est de préciser le programme et le coût prévisionnel des travaux. Les deux principaux champs d'intervention sont :

1. la mise hors d'eau par une restauration en conservation de la charpente historique et la pose d'une nouvelle couverture pérenne ;
  2. la mise hors d'air et la sécurisation de l'accès par la fermeture provisoire des ouvertures.
- Le marché a été attribué le 28 mai 2015 au cabinet Quintrie-Lamothe ; le résultat de l'étude est attendu pour la fin du mois d'octobre 2015.

► Les éléments remarquables de l'édifice sont la charpente et les peintures murales.

La charpente est remarquable par sa construction et le peu de modifications qu'elle présente, en dehors de renforts ou reprises ponctuelles. Elle est construite en même temps que la façade à pan de bois comme le prouvent les assemblages entre l'une et l'autre. L'étude dendrochronologique indique que nous sommes bien en présence d'un ensemble homogène dont la mise en place se situe entre 1445 et 1450.

Concernant les peintures murales, la plus remarquable montre un décor figuratif polychrome ancien (animaux et arbre) qui s'accompagne d'écritures. Des sondages ont révélé la présence d'autres décors figuratifs sous de l'enduit. La présence d'armoiries royales peuvent permettre de dater ces peintures du XV<sup>e</sup> siècle.



Ces quelques éléments confirment la nécessité de préserver ce patrimoine de grande valeur.

© Éléments descriptifs et photo, avec l'aimable autorisation de Atemporelle - 79200 Parthenay.

## Stop aux dépôts sauvages !

Tontes de gazon, branchages, feuilles mortes et même épluchures sont autant de déchets végétaux retrouvés par nos employés municipaux lors de l'entretien des bas-côtés.

Ces gestes d'incivilité ne sont pas les seuls constatés sur notre commune. De nombreux points de collecte de papier, de verre et de conteneurs collectifs sont régulièrement envahis de déchets divers et variés. Ces comportements sont d'autant plus intolérables que des solutions d'évacuation de nos déchets existent. Nous vous les rappelons ci-dessous.



### ► Déchets ménagers

La collecte de ces déchets a lieu tous les mardis sur notre commune. Chaque foyer dispose d'une caissette jaune pour les emballages recyclables (hors papier et verre). Celle-ci est collectée en porte à porte pour les foyers situés dans – presque tout – le bourg ou est à vider dans les points de regroupement pour les foyers situés dans les villages.

### ► Verre et papier

Ces déchets recyclables sont à déposer dans les bornes mises à disposition aux différents points d'apports volontaires situés sur le canton. Il y en a 5 sur le territoire de la commune.

### ► Textiles, linge de maison et chaussures

Une borne de l'entreprise d'insertion *Le Relais* est située sur le parking de notre école pour déposer les vêtements (propres, secs, et de préférence triés), le linge, les chaussures (par paires, liées avec les lacets), etc.

### ► Pour les autres déchets

La plupart des déchets sont déposables à la déchèterie des Pins, route de Vivonne, à Lusignan.

Exemples de déchets acceptés : batteries, bois, ferrailles, cartons, déchets verts, encombrants, piles, pots de peinture, petits et gros électroménagers, huiles alimentaires, gravats, huile de vidange, ampoules, néons, cartouches d'encre, plastiques durs, etc.

### ► Horaires d'ouverture de la déchèterie

Lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

## Les conseils du gendarme

En liaison avec la Brigade de proximité de Gendarmerie de Vivonne, nous publierons régulièrement quelques-uns de leurs conseils. Suite à divers événements survenus au cours de l'été, forts regrettables notamment pour les victimes, cette première série de conseils concerne la protection du domicile.

### La règle des 3 S pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage.

#### ► Sécuriser son habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principale et secondaires, etc.).
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée. Ne pas cacher les clés dans un pot de fleurs, etc.
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus.
- Éviter les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.).
- Ne pas laisser de matériels ou d'outils à l'extérieur pouvant faciliter la tâche des cambrioleurs (échelle, tournevis, etc.).
- Entretenir la végétation de votre domicile de façon à ce que votre habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de votre résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie.

#### ► Surveiller l'environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à votre domicile en cas d'absence.
- Signaler vos dates d'absence prolongée à votre brigade de gendarmerie (05 49 43 31 11). Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.



#### ► Signaler toute présence suspecte

- Signaler, **en composant le 17**, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, habitation).
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

## Vie économique

De nombreux artisans, commerçants et professionnels sont présents dans notre commune. Vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées et un descriptif de leur activité, du moins pour ceux qui ont bien voulu répondre à notre appel. Cette liste n'est pas exhaustive ; elle a été réalisée à partir des informations transmises par ces mêmes professionnels.

Ce répertoire est repris et régulièrement mis à jour sur notre site internet [www.jazeneuil.fr](http://www.jazeneuil.fr), rubrique *Cadre de vie*.

### Agriculture / Élevage



#### ► SEYNAEVE Claire

Les Quintardières - 86600 Jazeneuil

Tél. : 05 49 43 93 57

Fabrication de fromages de chèvre fermiers

### Bâtiment et travaux publics

#### ► GV 'Elec

GUILLEMOTONIA Vincent

2 chemin des Tilleuls - 86600 Jazeneuil

Tél. : 06 23 87 15 12

Mél : [gv.elec@sfr.fr](mailto:gv.elec@sfr.fr)

Artisan électricité générale, chauffage, alarme, domotique.

**GV'Elec**  
incent  
uilllemotonia  
**Electricité générale**

Neuf Rénovation Dépannages

Chauffage au sol  
Chauffage électrique  
Interphone  
Ventilation  
Aspiration centralisée  
Antenne  
Alarme individuelle

2 Chemin des Tilleuls  
86600 JAZENEUIL

[gv.elec@sfr.fr](mailto:gv.elec@sfr.fr)  
Tél. 05 49 56 38 33  
Port. 06 23 87 15 12



#### ► SARL Le Charpentier

La Jumeau - 86600 Jazeneuil

Tél. : 06 59 90 33 71

Mél : [sarl.lecharpentier@gmail.com](mailto:sarl.lecharpentier@gmail.com)

Charpente, couverture, zinguerie, structures bois (agrandissements, terrasses, pergolas...)

### Bar-Restaurant-Multiservices

#### ► Le Bout du Pont

LEGEAY Gérard

1 rue Saint-Jean-Baptiste - 86600 Jazeneuil

Tél. : 05 49 01 41 67

Bar-restaurant. Plat du jour 12 euros, repas ouvrier, repas de groupe, famille, amis... sur réservation : 15, 20, 25, 30 ou 40 euros.

Soirée karaoké, menus spéciaux...



#### ► Le Pinnacle

QUITTÉ Isabelle

13 rue Mélusine - 86600 Jazeneuil

Tél. : 09 62 03 09 47

Mél : [le.pinnacle@orange.fr](mailto:le.pinnacle@orange.fr)

Bar, station-service, gaz, jeux de grattage, presse, timbres fiscaux et postaux, épicerie de dépannage, dépôt de pain, point vert, photocopie, fax, cartes téléphone, cartes de pêche.

Ouverture du lundi au samedi de 6 h à 19 h 30 voire 20 h ; le dimanche et jours fériés de 9 h à 13 h.

## Bien-être / Forme

### ► SIROT Marie-Christine

14 Cité de la Vigne - 86600 Jazeneuil

Tél. : 05 49 53 57 14

Mél : elandessources@sfr.fr

Consultante en éducation kinesthésique,  
Animatrice et formatrice Brain gym  
(Amélioration des différents apprentissages.)

Kinésiologue et réflexologue - Bien-être,  
développement personnel et relaxation.

## Coiffure/Esthétique

### ► Chrysalide

3 rue Saint-Jean-Baptiste - 86600 Jazeneuil

Tél. : 05 49 36 31 62

Salon de coiffure mixte, styliste, visagiste

Ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi

Fermeture : mercredi

## Créations artisanales

### ► Le Parvis des Artistes

21 rue Saint-Jean-Baptiste - 86600 Jazeneuil

Tél. : 06 33 09 09 40

[www.facebook.com/Le-Parvis-des-Artistes](http://www.facebook.com/Le-Parvis-des-Artistes)

Dépôt vente de créations artisanales, de  
Poitou-Charentes



## Ébénisterie

### ► SARL Fruchard Ébénisterie

Z.A. Le Pré Sableau - 86600 Jazeneuil

Tél. : 05 49 53 50 11

Mél : fruchard.ebenisterie@wanadoo.fr

[www.fruchard-ebenisterie.com](http://www.fruchard-ebenisterie.com)

Artisan fabricant, nous réalisons les projets de  
nos clients sur mesure dans notre atelier, du  
début à la fin de leur conception : cuisine, salle

de bain, meubles tous styles, dressing, placards,  
portes d'intérieur, pose de parquet, mais aussi  
la restauration ou le relooking de tous meubles  
meublants (cuisine, salle de bain, meubles...) dégradés par le temps.

## Électroménager-TV

### ► CHASSERIAUD JP

Les Quintardières - 86600 Jazeneuil

Tél. : 05 49 50 32 41

Vente-Dépannage

Télévision-Antenne-Électroménager

## Paysagiste

### ► SARL D Paysages 86

Puy Godet - 86600 Jazeneuil

Tél. : 06 32 76 86 40

Mél : dpaysages86@orange.fr

Aménagement et entretien d'espaces verts, taille,  
plantation.



## Commerces ambulants

### ► La Coop : mardi.

VERGNAUD Fabrice

### ► Boucherie/Charcuterie : vendredi après-midi FRANCHINEAU Christophe

### ► Spar (Ménigoute) : vendredi après-midi.

### ► Thierry Pizza : mardi de 16 h à 19 h, tous les 15 jours.

## Terre Saine

La belle saison s'achève et le temps est venu de faire une première évaluation des essais de gestion différenciée des espaces verts sur le territoire communal.

Des réactions diverses et variées, tant positives que négatives, ont été enregistrées au cours de l'été. En voici quelques-unes : « *Les herbes hautes, ça fait sale, négligé. Les herbes sèches risquent de s'enflammer ! La tondeuse de la commune est en panne ?* »

Nous avons tendance à considérer que la propreté de la commune passe systématiquement par la destruction massive des « mauvaises herbes ».

La démarche *Charte Terre saine* est une démarche progressive qui a pour objectif la diminution, et à terme la suppression, des pesticides au sein de la collectivité et qui a vocation à inciter les habitants à faire de même. Pour que cette démarche réussisse, notre perception de l'herbe devra nécessairement évoluer afin que la flore spontanée ne soit plus considérée comme mauvaise ou sale. Et, cette meilleure acceptation de la flore spontanée devra se développer aussi bien au sein des espaces publics que des jardins privés.

Ainsi, une plus grande tolérance vis-à-vis de la végétation spontanée sera donc essentielle afin d'intégrer cette notion dans les programmes d'entretien. En effet, l'abandon de l'utilisation

des pesticides engendre un développement, déjà effectif, de techniques alternatives qui n'ont pas la même efficacité qu'un produit chimique. La flore spontanée sera donc de plus en plus présente dans les espaces publics et dans les jardins.

De plus, le désherbage qu'il soit chimique ou alternatif, ne doit plus constituer la seule et unique solution en présence de végétation spontanée. D'une manière générale, il existe de nombreux sites dans la commune où l'on peut laisser s'épanouir la végétation spontanée tout en la contrôlant.

D'autres réactions : « *Extraordinaire : on a découvert un nid de faisans dans les hautes herbes ! Les passages tondu, c'est sympa, ça fait comme un labyrinthe.* »

La gestion différenciée propose que certains espaces, moins fréquentés, soient laissés naturels ou fauchés une fois par an (plus ou moins) afin d'y préserver des refuges pour la biodiversité. Cette approche contribue également à une plus grande variété de paysages. Le fait de laisser pousser naturellement les plantes sauvages sur certaines zones permet de voir s'installer des insectes, des oiseaux, etc. en leur procurant un gîte à l'abri des regards. De plus, les herbes sauvages sont privilégiées et présentent des intérêts voire des vertus cachées.

Apprenons à les connaître :

	Description	En dégustation...	Vertus médicinales
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i> Vivace de 5 à 20cm, poilue Floraison : presque toute l'année	<b>Feuilles :</b> en salade, en soupe, en sauce ou dans une omelette <b>Boutons floraux :</b> mis en conserve dans du vinaigre comme pour le pissenlit	Action anti-inflammatoire Soulage le foie En compresse, soulage certaines douleurs Contient de la vitamine C
Ortie	<i>Urtica dioïca</i> Vivace à rhizome de 0,30 à 1m, couverte de poils urticants Floraison : juin à septembre	<b>Feuilles :</b> préparer comme des épinards, en soupe ou en accompagnement de fromages	Action contre les rhumatismes Action contre les calculs urinaires, la goutte Reminéralisante, contient des vitamines A, B, C, E, K et du fer
Plantain	<i>Plantago major, media ou lanceolata</i> Vivace de 10 à 70cm Floraison : mai à octobre	<b>Feuilles :</b> en petite quantité, pour agrémenter les salades, potages, sauces ou pâtisseries. Jeunes, à consommer comme des épinards	<b>Suc efficace :</b> contre les piqûres d'insectes, pour faire des bains d'yeux, contre la toux ou le rhume, contre les troubles digestifs Contient des vitamines A et C
Oseille sauvage	<i>Rumex acetosella</i> Vivace à souche rampante de 20 à 30cm Floraison : mai à août	<b>Comme l'oseille du jardin :</b> préparer en omelette, en sauces, potages Se sert avec du poisson	Soulage les démangeaisons Diurétique, laxative Riche en vitamine C

Pâquerette  
*Bellis perennis*



Plantain  
*Plantago major*



Oseille sauvage  
*Rumex acetosella*



Quelques jours après l'élection municipale de mars 2014, l'Association des maires de France appelle la mairie : « *N'y aurait-il pas une erreur concernant le nom de votre maire car nous avons déjà un maire du nom de Claude Litt dans notre fichier ? Non, non, répond le secrétaire de mairie, le maire de Jazeneuil s'appelle bien Claude Litt* ». Internet confirme qu'un homonyme est lui aussi maire, dans une petite commune du Bas-Rhin, Duntzenheim.

La curiosité fait émerger l'idée d'une rencontre. Celle-ci a eu lieu le 15 septembre dernier, à l'occasion de vacances en Alsace.

En mars 2014, Claude Litt, le maire de Duntzenheim, a entamé son deuxième mandat à la tête de sa commune. Sensiblement du même âge, les deux homonymes ont bien sûr les mêmes soucis municipaux : gestion quotidienne, réforme territoriale et baisse des dotations entre autres. Malgré cette dernière, Monsieur le maire me présente un projet d'investissement comprenant notamment une importante transformation de la mairie pour répondre aux normes d'accessibilité. La maison communale abrite aussi une agence postale.



Petite particularité en lisant la composition du conseil municipal : outre le « mien » – il n'y a d'ailleurs aucun lien de parenté –, je repère deux noms désormais familiers pour moi, ceux de Mesdames Gault et Maréchal.

Située à environ 25 km au nord-ouest de Strasbourg, dans une région très fertile, le Kochersberg, la commune de Duntzenheim compte 620 habitants, tous regroupés autour de l'église et de la mairie. Elle est rattachée à la communauté de communes du Pays de la Zorn comprenant 26 communes, et dénombant près de 15 000 habitants. L'école du village fait partie d'un SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire), et n'accueille que les enfants de maternelle ; les élémentaires sont répartis dans d'autres écoles voisines grâce au ramassage scolaire. Pour animer la vie économique du village,

il n'y a plus qu'une quincaillerie qui fait aussi débit de tabac, un dépôt de pain, et quelques artisans et agriculteurs. Mais Duntzenheim reste doté du charme de nombreux villages alsaciens, tout comme Jazeneuil représente dignement le charme des villages poitevins.

Nous accueillerons d'ailleurs bien volontiers M. Claude Litt pour le découvrir à son tour.

## Des touristes en séjour à Jazeneuil cet été

Cet été, deux familles nombreuses ont passé leurs vacances parmi nous grâce à *Vacances et Familles*.

L'association *Vacances et Familles* aide les foyers modestes à partir en vacances. À Lusignan, son bureau régional assure aussi bien le rôle d'aide au départ que de destination d'accueil. Les bénévoles et salariés de l'association aident les familles à se préparer pendant les mois précédents – la plupart n'étant jamais parties, il faut les rassurer et penser aux moindres détails – puis les suivent pendant et après leur séjour.

Marc Laversanne, de Sanxay, président régional de *Vacances et Familles*, nous explique : « *La maison de Mme X était libre pour l'été et elle a eu la bonne idée de la mettre à disposition de l'association. Il était un peu tard pour les préparatifs mais on a réussi à trouver deux familles pour y séjourner 2 semaines chacune.* »



L'une d'entre elles est la famille Helli, qui est venue de Lille en voiture avec 4 enfants. « *La maison est spacieuse, avec un beau et grand jardin, mais il n'y a ni télé ni internet. Au début cela nous manquait, et finalement les enfants ont beaucoup joué ensemble. Ici, c'est la campagne, il y a les animaux, les insectes aussi, et ces chemins qui partent tout de suite pour des balades, le long de la Vonne par exemple. On a pris le temps, et cela a été vraiment des vacances, une bonne coupure avec notre vie citadine* » raconte Omar.

L'association organise des sorties en groupe pour les familles résidant sur le canton, au lac de Saint-Cyr, au Futuroscope, etc. Les bonnes volontés sont bienvenues pour aider l'association ou proposer des hébergements.

Contact : association *Vacances et Familles* (05 49 58 18 24) ou les élus de Jazeneuil Bruno Bellini et Bénédicte Daunizeau.

## 2016, l'année du recensement

Une nouvelle campagne de recensement va avoir lieu pour notre commune du 21 janvier au 20 février 2016.

### Un recensement, pourquoi ?

Les données collectées permettent de caractériser la population communale, de définir les moyens de fonctionnement de la commune et les politiques publiques nationales.

### Qui accède aux données collectées ?

Vos données personnelles sont protégées car seul l'Insee est habilité à les exploiter, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

### Une nouveauté cette année

Depuis 2015 chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet.

Merci du bon accueil que vous ferez aux agents recenseurs.

## www.jazeneuil.fr

### Le nouveau visage de la commune sur la toile

La municipalité travaille sa visibilité en ligne. Pour cela, les conseillers municipaux engagés dans la commission communication ont débuté une restructuration du site internet de la commune. Un menu plus clair, des accès simplifiés aux rubriques et un agenda des manifestations permettent au visiteur de trouver rapidement les informations pratiques de la vie jazeneuillaise.



Le site présente des actualités régulièrement mises à jour, des informations administratives générales ainsi que des archives, comme les délibérations et anciens bulletins municipaux.

Il offre également aux associations locales de communiquer sur leurs activités, à travers une page dédiée à chacune et la possibilité d'écrire

des articles mis en ligne par la commune. Dans le même esprit de simplification, le nom du site a été raccourci.

Pour toute information supplémentaire ou pour laisser vos commentaires sur ces évolutions, la mairie peut être contactée sur le mél [jazeneuil@cg86.fr](mailto:jazeneuil@cg86.fr) et bientôt [mairie@jazeneuil.fr](mailto:mairie@jazeneuil.fr).

## Agenda

### Novembre

- 7 : visite par le conseil municipal des villages de La Pétière et des Châtres, à 10 h
- 11 : commémoration de l'Armistice, à 12 h
- 14 : repas du CCAS
- 22 : spectacle gratuit *Les pomponnettes*, proposé par la bibliothèque municipale, à 15 h, salle des fêtes, suivi d'un goûter offert

### Décembre

- 9 : inauguration de l'arbre de la laïcité
- 11 : fête de Noël de l'APE, à 18 h, salle des fêtes
- 19 : contes de Noël à la bibliothèque, de 10 h à 12 h

## Vie pratique

### ► Mairie

Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h,  
le vendredi de 14 h à 17 h

10, rue du Vieux-Château  
Tél. 05 49 89 05 20  
[jazeneuil@cg86.fr](mailto:jazeneuil@cg86.fr)  
[www.jazeneuil.fr](http://www.jazeneuil.fr)

### ► Agence postale

Du lundi au samedi, de 9 h à 11 h 20  
Tél. 05 49 03 25 69

### ► Bibliothèque municipale

Le mercredi de 16 h à 18 h (hors vacances scolaires), le samedi de 10 h à 12 h, et, à partir du 6 novembre, le 1er vendredi de chaque mois, de 17 h à 19 h

### ► Médecin

Monsieur DESVIGNE Patrice  
19 cité du Moulin  
86600 JAZENEUIL  
Tél. 05 49 53 54 34

**Directeur de la publication :** Claude Litt

**Rédaction :** Bruno Bellini, Gwenaëlle Le Rest, Claude Litt, Cécile Martin, Estelle Roy

**Relecture :** Thierry Billerot

**Mise en page :** Éric Marchoux

**Tirage :** 410 ex.

**Impression :** RBS86

